BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 18 / 93 / ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 28 JANVIER 1993 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BADEA

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution 01/ADP du 17 Juin 1993 , portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 24 Mai 1993 et adpoté la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier l 'Accord de Prêt conclu le 28 Janvier 1993 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) au profit du projet de bitumage de la route Tindangou - Kompienga - Frontière du Togo .*

Article 2 : *La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou , le 24 Mai 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO/

Le Président de Séance

Daouda BAYILI /
Deuxième Vice- Président